



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 3865

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la dégradation alarmante de la situation des entreprises jurassiennes dans le domaine du moule, de la maquette et du modèle. En effet, ce secteur industriel stratégique a toujours pu surmonter les crises depuis la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, il est menacé à très court terme par des destructions d'emplois inédites en raison d'une concurrence inéquitable, due en particulier à la concurrence des nouveaux pays industrialisés de l'Asie du Sud-Est, à l'attribution de subventions communautaires à l'un de nos pays concurrents, le Portugal, et aux dévaluations successives dans plusieurs pays européens. Ces mesures réduisent à néant les chances des entreprises jurassiennes dans la compétition internationale aiguisée par la crise. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La situation des entreprises françaises dans le domaine du moule, de la maquette et du modèle n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement, d'autant que cette profession, composée de P.M.I. et employant 16 000 personnes, se situe au premier rang européen ; elle a réalisé récemment un remarquable effort d'adaptation aux exigences de ses donneurs d'ordre. Certaines sociétés de ce secteur connaissent effectivement des difficultés en raison de la récession qui affecte l'ensemble de l'économie et notamment l'industrie automobile. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures destinées, d'une part, à relancer l'économie par des actions en faveur du bâtiment, des travaux publics et de la consommation des ménages et, d'autre part, à alléger la trésorerie des petites et moyennes entreprises. Ainsi, une partie du surplus de l'emprunt d'État lancé en mai (35 milliards de francs) a été affectée au remboursement du décalage d'un mois de TVA, ce qui permet de rembourser immédiatement les créances inférieures à 150 000 francs et, pour celles supérieures à ce montant, à concurrence du quart. En outre, des prêts à taux bonifiés (8 milliards de francs) et des exonérations de charges sociales (4,5 milliards de francs) complètent ce dispositif. Cet ensemble de mesures compatibles avec l'équilibre macro-économique du pays est apparu comme le plus approprié à la solution des difficultés actuelles de trésorerie des entreprises. En ce qui concerne les distorsions de concurrence provoquées par les récentes dévaluations de devises européennes intervenues depuis septembre 1992, il convient de ne pas séparer ces dévaluations de l'évolution respective des prix entre les différents pays européens. Sur une base 100 en 1987, les prix à la consommation se sont situés à l'indice 133 en Italie, 136 en Grande-Bretagne, 132 en Espagne, contre l'indice 116 en France et 115 en Allemagne. Toutefois, afin de limiter les inconvénients inhérents aux fluctuations désordonnées des monnaies européennes, qui ont nécessité un aménagement temporaire du système monétaire européen, il conviendra de passer, dès que possible, au stade de l'union économique et monétaire. Par ailleurs, si les aides de la CEE apportées à certains pays « périphériques » ont été décidées dans le but d'harmoniser le niveau de développement des pays membres de la Communauté, l'attribution de ces aides est encadrée par des textes communautaires. Dans le cas où les pouvoirs publics auraient connaissance d'attribution de ces aides non conformes aux règles ainsi déterminées,

ils ne manqueraient pas d'intervenir auprès de la Commission. Enfin, le memorandum français presente le 1er septembre dernier sur la politique extérieure de la CEE par le ministre des affaires européennes et le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur rappelle que le marche europeen ne doit pas etre « ouvert a tous vents » et que l'allongement considerable de la duree des procedures anti-dumping et anti-subsidation de ces dernieres annees rend indispensable la mise en place rapide de moyens propres a en accelerer le deroulement. Le memorandum propose des solutions concretes a ces problemes et souhaite que, sur l'ensemble de ces themes, la commission fasse des propositions precises. Ces propositions seraient de nature a apporter un remede aux faits de concurrence des pays du Sud-Est asiatique signales par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3865

Rubrique : Matieres plastiques

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2075

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3937